

NOTES ÉPIGRAPHIQUES (IX)

Alexandru AVRAM*

Cuvinte cheie: *inscripții grecești, Tomis, Tyras, decrete, catalogus de asociație, κοινοσώστης.*

Keywords: *Greek inscriptions, Tomis, Tyras, decrees, catalogus of association, κοινοσώστης.*

Rezumat: *Această nouă serie de note epigrafice (numerotare continuă) propune reeditarea, însoțită de comentariu, a trei inscripții din Tomis, dintre care două aflate în colecția Muzeului Louvre:*

34. *Decretul ISM II 5 în cinstea unui cetățean din Tyras.*

35. *Decretul ISM II 4. Personajul onorat este succesorul celor doi comandanți ai gărzii civice menționați în faimosul decret ISM II 2.*

36. *Catalogul ISM II 27, care îi menționează pe membrii unei asociații. Grație noilor restituții, se pot identifica printre membri trei noi pontarhi, precum și un personaj purtând titlul onorific de κοινοσώστης, "salvator al asociației (koinon)". Cu această ocazie autorul adaugă și o nouă ediție a inscripției ISM II 19.*

Abstract: *This new series of epigraphical notes (continuous numbering) proposes new editions accompanied by commentaries for three inscriptions from Tomis, two of them in the collection of the Louvre Museum:*

34. *Decree ISM II 5 in honour of a citizen from Tyras.*

35. *Decree ISM II 4. The honorand is the successor of the two commanders of the civic guard mentioned in the famous decree ISM II 2.*

36. *Catalogue ISM II 27, which mentions the members of an association. Thanks to the new restorations three new pontarchs can be identified among the members, as well as*

* Alexandru AVRAM : Le Mans Université, Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines, Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans, France ; alexandru.avram@univ-lemans.fr

Livraisons précédentes : (I), Pontica 44 (2011), p. 137-140 ; (II), Pontica 45 (2012), p. 489-501 ; (III), Pontica 46 (2013), p. 295-309 ; (IV), Pontica 47 (2014), p. 451-463 ; (V), Pontica 48-49 (2015-2016), p. 429-437 ; (VI) Pontica 50 (2017), p. 387-406 ; (VII), dans AVRAM, BUZOIANU & LUNGU 2018, p. 335-341 ; (VIII), Pontica 51 (2018), p. 407-418.

a person bearing the honorific title of *κοινοσώστης*, “saviour of the association (*koinon*)”. The author adds on this occasion a new edition of the inscription ISM II 19.

34. J’ai eu récemment, grâce au concours généreux de Dragoș Hălmagi, l’occasion de retrouver dans les collections du Musée national des antiquités (Institut d’archéologie de Bucarest) le décret tomitain ISM II 5 (inv. L 793) dont on avait, depuis quelque temps, perdu la trace. Nous avons donné, la regrettée Maria Bărbulescu (à laquelle je dédie ces lignes), Livia Buzoianu et moi, une édition améliorée de ce décret datable de la fin du II^e ou du début du I^{er} siècle av. J.-C. dans ISM VI.2 5¹. L’autopsie de la pierre a pourtant permis quelques retouches supplémentaires.

Hormis quelques petits changements de moindre importance (voir *app. cr.*, I. 5, 27, 28 ; j’ai renoncé, d’autre part, au supplément suggéré par Wilhelm à la I. 19, car il fait violence à ce que révèlent les restes conservés sur la pierre), le principal acquis de cette révision est la lecture du début du patronyme porté par le titulaire du décret : Ἀγα[– –] (I. 26, à compléter, par conséquent, [Νῆλος Ἀγα–] aussi à I. 2).

À la I. 12, après un *vacat*, je vois les lettres EN (et non EY), donc *ἐναποδεικνύμενος*], comme, entre autres, dans FD III.1 284 : [πᾶσαν] σπουδᾶν ἐναποδεικνύμε[νος].

Enfin, aux I. 15-16, πάντων τε τῆς πόλεως ἐμπόρων] | τῶν εἰς Ὀλβίαν πόλιν πλ[εόντων], élégamment proposé jadis par Adolf Wilhelm, se heurte au constat qu’à la I. 15, juste avant la lacune, semble figurer un Π, ce qui annule toute possibilité d’insérer l’article τῆς]. Dans le même esprit, je suggérerais ici πάντων τε π[ρὸς ἐμπορίαν πολει]τῶν εἰς Ὀλβίαν πόλιν πλ[εόντων].

Après avoir mis à profit toutes ces observations, je propose l’édition suivante :

- vac.* ἐπὶ ἱέρεω Ἀπόλλωνος [τοῦ μετὰ τὸν δεῖνα, οἱ]
 ἄρχοντες εἶπαν· ἐπειδ[ὴ Νῆλος Ἀγα– – –]
 Τυρανὸς ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀ[γαθὸς γεγωνὸς]
 καὶ ἐκ τῶν προγόνων ἀγαθῶ[ν ὄν, ἐπιδημή]-
 5 σας καὶ πρότερον ἐν τῇ π[όλει ἡμῶν τήν]
 τε ἀναστροφὴν εὖτακτο[ν καὶ σώφρονα]
 καὶ ἀξίαν ἀμφοτέρων ἐπ[οίησατο τῶν πό]-
 λεων, *vac.* χωρισθεῖς τε εἰς τ[ὴν ἑαυτοῦ πατρί]-
 10 δα εὔνου καὶ πρόθυμον [εἰς πράγματα]
 τῆς πόλεως παρέσχετ[ο ἑαυτὸν διὰ παντὸς]
 καὶ λέγων ἀεὶ καὶ πράσσ[ων τὰ βέλτιστα]
 διατελεῖ *vac.* ἐναποδεικνύμενος πᾶσαν]
 τῆ {ι}ν εὔνοιαν καὶ κατ’ ἰ[δίαν τοῖς ἐντυγ]-
 χάνουσι τῶν πολειτ[ῶν κοινή τε καὶ τῇ]
 15 πόλει· *vac.* πάντων τε π[ρὸς ἐμπορίαν πολει]-
 τῶν εἰς Ὀλβίαν πόλιν πλ[εόντων προνοῶν]

¹ C’est toujours là que nous avons enrichi le lemme figurant dans ISM II de quelques contributions plus récentes. Il serait superflu de reprendre ici toute la bibliographie de ce document.

- καὶ προστατῶν διατελ[εῖ σπουδῆς καὶ]
 φιλοτειμίας οὐθὲν ἐν[λείπων κατὰ συγ]-
 γραφ[ῆ]ν δὲ [...]τ[.]π[- - - - - ἦ]-
 20 μεῖν, τὰς αὐτὰς τειμὰς? - - - - - δίδοσ[?]-
 θαι· *vac.* ὅπως ο[ῦ]ν κ[αὶ ὁ δ]ῆμ[ος φαίνεται]
 τιμῶν τοὺς καλοὺς καὶ ἀγ[αθοὺς ἄνδρας]
 καὶ γνησίαν εὖνοιαν προσφ[ερουμένους]
 εἰς τὰ τῆς πόλεως πράγματα, [τύχηι ἀγα]-
 25 θῆι, *vac.* δεδόχθαι τῶι δῆμῳ[ι ἐπινηθῆσθαι]
 μὲν ἐπὶ τούτοις Νῆλον Ἄγα[- - - - -]
 δεδόσθαι δὲ αὐτῶι [καὶ ἐκ]γ[όνοις προξε]-
 νίαν, πολιτείαν, ἴσοτ[έλειαν, ἔκκτησιν]
 ἐνγαίω, δίκας π[ρ]ο[δ]ί[κουσ, εἴσπλουν καὶ]
 30 ἔκπλουν πολέμου καὶ [εἰρήνης ἀσυλεῖ]
 καὶ ἀσπονδεῖ· *vac.* εἶναι δὲ [αὐτῶι καὶ ἔφοδον]
 ἐπὶ τὴν βουλὴν καὶ τὸν δ[ῆμον πρότωι με]-
 τὰ τὰ ἱερά· *vac.* ἐνγράψαι [δὲ τὸ ψήφισμα τοῦτο]
 εἰς τελαμῶνα λευκοῦ λί[θ]ο[υ καὶ ἀναστήσαι]
 35 ἐν τῇ ἀγορᾷ· τὸ δὲ ἀνάλω[μα δοῦναι αὐτόν].
vacat

Restitutions dues, pour la plupart, à Weinberger et Wilhelm ; 10 (à la fin), 14-15, 18-19, 31, 35 ISM VI.2. – 4-5 : [παρεπιδημή]σας Weinb., mais trop long. – 5 : τῆ [πόλει] tous les éditeurs ; ἡμῶν ajouté par Wilh. – 6 : εὐτάκτ[ως καὶ εὐχρήστως] Weinb., εὐτάκτ[ον καὶ σάφρονα] Wilh. – 7-8 : ἐπ[ιμέλειαν ἔσχη πό]λεων Weinb., ἐπ[οιήσατο τῶν πό]λεων Wilh. – 8-9 : εἰς π[όλιν αὐτοῦ πατρί]δα Weinb., εἰς [τὴν ἑαυτοῦ πατρί]δα Wilh. – 10, à la fin : [πανταχῆι] Weinb. – 12 : εὖ tous les éditeurs (ou εὐαποδεικν[ύμενος] Stoian), EN la pierre, d’où ἐναποδεικν[ύμενος] ; ἀποδεικν[ύμενος ἑαυτοῦ] Weinb., ἀποδεικν[ύμενος πᾶσαν ἑαυτοῦ] ISM VI.2, mais trop long. – 14 : [καὶ καθόλωσ τῆι] Weinb. – 15-16 : τε τ[ῆς πόλεως ἐμπόρων] | τῶν Wilh. – 18-19 : ἐ[νλείπων αὐτοῖς· ἔ]γγραφ[ε]ν Weinb. – 19 : δὲ [ἄς πο]τ[ε τοῖς -] Wilh. (non soutenu par les restes visibles sur la pierre). – 19-20 : [ἔδοξε νέ]μειν Weinb. (Stoian, ISM VI.2). – 20 : τὰς αὐτὰς τειμὰς] *vel* τὰς ἄ[λλας τειμὰς] ; [τοῖς Τυρανοῖς] Stoian (*contra* : Gauthier et Rougemont, [τοῖς Τομίταις] ISM VI.2. – 21 : [φαίνεται ἀεὶ] Weinb., trop long. – 26 : Νῆλ[ον - -] tous les éditeurs. – 27 : αὐτῶ καὶ [ἐκγόνοις] tous les éditeurs. – 28 : πολιτείαν tous les éditeurs. – 35, à la fin : ἀνάλω[μα εἶναι ΔΔΔ] Weinb. *dubitanter*.

35. Parmi les inscriptions apportées de Tomis vers 1855, dans la tourmente de la guerre de Crimée, en France, entrées ensuite dans la collection de Léon Renier, avant qu’elles ne soient déposées au Musée du Louvre, où elles se trouvent aujourd’hui², il y a un décret fragmentaire (inv. MA 4243) qui, bien qu’édité à plusieurs reprises, ne semble pas encore avoir dévoilé tous ses secrets (Fig. 1).

² Pour le voyage parcouru par ce lot d’inscriptions, voir MASSON 1987, p. 274, avec n. 2 (SEG 27, 633). Cf. Ph. GAUTHIER & G. ROUGEMONT, *Bull. ép.* 1988, 29.

Trouvé dans des circonstances inconnues à Constanța³, ce fragment de stèle de marbre (ht. 0,28, lg. 0,20, ép. 0,10 ; ht. des lettres 0,008 ; interligne 0,003)⁴ conservant le bord supérieur pourvu d'une moulure et portant le texte d'un décret fut publié de manière assez approximative par Alphonse Dain⁵. Quelques mois après *l'editio princeps*, Louis Robert intervint, comme à son habitude, de manière décisive sur la restitution du texte (avec photo)⁶. Fort des améliorations dues à ce dernier savant, Iorgu Stoian en donna, quelque trois décennies après, sa propre édition, accompagnée de la reproduction de la photo publiée par Robert⁷. Cette dernière édition fut finalement reprise sans changements dans ISM II, sous le n° 4 (avec photo)⁸. Le décret date, d'après ses caractères paléographiques, de la fin du II^e siècle, peut-être des environs de 100 av. J.-C.

En voici la teneur selon ISM II 4 :

	[ἐπὶ ἱέρειω - - - - - ἄρχοντες]
	[εἶπαν· ἐπειδὴ - - - - -]. Ἐφαιστ[ίωνος? - - - - -]
	[- - - - -]γόνως πρ[- - - - -]
	[- ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγα]θός ἐστιν [- - - - -]
	[- - - - -]αῖς καὶ τα[- - - - -]
5	[- - - - -]τα τῷ δὴ[μωι - - - - - αἶρε]-
	[θεὶς δὲ καὶ ἀγορανό]μος τῶν τε [ἄλλων τῶν κατὰ τὴν ἀρχὴν]
	[ἐπεμελήθη? e. g. -]σης σὺν ταῖς [- - - - -]
	[- - - - -] δι' ὅλου τοῦ [ἐ]νια[υτοῦ - - - - -]
	[- - - - - τῶ]ν μεταβόλων ἐ[- - - - -]
10	[- - - - -]νίας πλήθος οὐκ [ὀλίγον? - - - - -]
	[ἡ πόλις - - - - - ἐστ]εφάνωσεν ἐν τῷ[ι θεάτρῳ - - - - -]
	[- - - - -]ν χειροτονηθεὶς ὑ[πὸ τῆς πόλεως - - -]
	[μετὰ τοῦ δεῖνος τοῦ Σωστ?]ράτου καὶ Ποσειδων[ίου τοῦ δεῖνος]
	[- - - - - πό]λει καὶ τοὺς λόγους [ἀπέδωκεν - -]
15	[- - - - -]η μετὰ ψηφίσματ[ος - - - - -]
	[- - - - -]ης πλεονάκις [- - - - -]

Restitutions dues, pour la plupart à Robert. – 0-1 : [ἐπὶ ἱέρειω - - - , οἱ ἄρχοντες | εἶπαν· ἐπειδὴ - - -] Ἐφαιστ- Stoian. – 1 : Ἐφαιστ[ίωνος] Dain *dubitanter*. – 2 : -]ον ὡςπερ Dain, -]γονως πρ[- Robert. – 3 : -ὄς ἐ]θος ἐστιν Dain, [- - ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγ]αθός ἐστιν Robert. – 5 : [κατὰ τὰ δόξαν]τα Stoian *dubitanter in app. cr.* – 5-7 : [αἶρε|θεὶς δὲ καὶ ἀγορανό]μος τῶν τε [ἄλλων τῶν κατὰ τὴν ἀρχὴν | ἐπεμελήθη] e. g. Robert. – 8 : Διο[δό]του Dain, δι' ὅλου τοῦ Robert. – 12 : ὑ[πὸ τῆς πόλεως] Dain. – 13 : [μετὰ τοῦ δεῖνος τοῦ Σωστ]ράτου Dain *dubitanter* (Stoian). – 14, à la fin : [ἐποιήσαντο] Dain, [ἀπέδωκεν] Robert.

³ DAIN 1933, p. 159, le donne comme de « provenance inconnue ».

⁴ Les dimensions sont données, ici et ailleurs, en mètres.

⁵ DAIN 1933, p. 159-160, n° 181, avec dessin.

⁶ ROBERT 1933, p. 141-142, avec photo (SEG 9, 908) = ROBERT 1969, p. 1596-1597.

⁷ STOIAN 1962, p. 94-96, n° 6, avec photo, pl. XVIII. Voir aussi PIPPIDI 1966, p. 232 = PIPPIDI 1988, p. 141 (sur le théâtre, l. 11).

⁸ Voir maintenant aussi ISM VI.2 4 (avec la même photo reproduite dans cet article que je dois à l'obligeance de Madame Annabel Rémy, Musée du Louvre).

Une première remarque concerne le préambule : la solution proposée par Stoian est impossible, car, comme l'avait bien vu Dain, le nom commençant par Ἡφαιστ- figure sûrement à la première ligne (au-dessus sont clairement visibles les restes de la moulure délimitant le champ de l'inscription), ce qui, à en juger d'après la disposition des débris conservés, fait de Ἡφαιστ[-, selon toute probabilité, le patronyme du prêtre éponyme (d'Apollon *lêtros*). Je suggère donc [ἐφ' ἱέρω τοῦ δεῖνος τοῦ] Ἡφαιστ[– – ἄρχοντες εἶπα[ν].

À la l. 2, je serais tenté, avec toute la prudence de rigueur, par la formule [γε]γονῶς πρ[ογόνων εὐεργετῶν?]. Voir, à titre d'exemple, γε[ε]γονῶς προγόνων (IOSPE I² 42, l. 9, Olbia) et πατρὸς γεγονῶς ἀγαθοῦ καὶ προγόνων εὐεργετῶν (ISM I 54, l. 4, Istros). Après [ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγ]αθὸς ἐστίν, déjà restitué par Robert, je continuerais, inspiré par les formules que je trouve dans les décrets istriens d'époque hellénistique (surtout ISM I 15, l. 6-8 : ἐν τε ταῖς ἀρχαῖς κα[ὶ] ταῖς ἐπιμελείαις καὶ συνεδρείαις λέγων καὶ πράσσω[ων] ἀεὶ τὰ βέλτισ[τα] δι[α]τελεῖ τῷ δήμῳ ; SEG 52, 724⁹, l. 6-9 : ἐν τε ταῖς ἀρχαῖς κ[αὶ] ταῖς ἐπιμελείαις καὶ [πα]ρδρείαις, ἔτι δὲ πρε[σβείαις] καὶ συνεδρείαις φιλότιμός ἐστι λέγω[ν καὶ] πράσσω[ν] διὰ παντὸς τὰ βέλτιστα τ[ῷ] δήμῳ), avec quelque chose comme [πρόθυμον ἑαυτὸν παρεχόμενος ἐν τε ταῖς ἀρχ[αῖς] καὶ τα[ῖς] ἐπιμελείαις λέγων καὶ πράσσω[ν] ἀεὶ τὰ βέλτισ[τα] τῷ δή[μῳ] διατελεῖ].

À la l. 12, il me semble manifeste qu'une nouvelle phrase est introduite par χειροτονηθεῖς. Par conséquent, la lettre υ qui précède ce mot devrait appartenir à une formule concernant la couronne accordée au théâtre au titulaire du décret. Je suggère donc [χρυσῶι στεφάνωι διὰ βίου]υ. Voir, à Callatis, ISM III 31, l. 13 : στεφανούσθε αὐτὸν διὰ βίου καὶ κατ' ἀίδιον ; et à Tomis même, ISM II 6, l. 10–11 : [στεφα]νουσθαι αὐτὸ[ν] διὰ βίου καὶ εἰς τὸ κατ' ἀί[δ]ιον, selon la restitution que j'ai proposée¹⁰, reprise dans ISM VI.2.

Mais la contribution la plus importante du décret ISM II 4 concerne les l. 13-14. À la l. 13, seuls deux débris de noms : [– –]ράτου καὶ Ποσειδῶν[– –]. Dain avait ajouté au début de la ligne μετά, en imaginant sans aucun doute une action commune du titulaire du décret avec Untel et Untel (à preuve, il construisit dans sa restitution μετά avec le génitif, donc « avec »). Mais les restes de noms à la l. 13 invitent à un rapprochement avec les l. 25-26 (εἰρέθησαν {Ἀπο} Ἀπολλοῦς Νικηράτου, Ποσειδῶνιος Γέροντος) et 27-30 (αἰρεθέντες ὑπὸ τοῦ δήμου ἡγεμόνες κατὰ ψήφισμα ἐφ' ἱέρω Σαραπίωνος τοῦ Διοσκουρίδου Ἀπολλοῦς Νικηράτου καὶ Ποσειδῶνιος Γέροντος) des deux décrets successifs (ISM II 2) pris respectivement sous les éponymes Σαραπίων Διοσκουρίδου et Θεόφιλος Νουμηνίου au sujet de la garde civique mise en place à Tomis dans des conditions décrites comme dramatiques pour la cité. La coïncidence serait, en effet, trop troublante pour ne pas l'exploiter : je ne recule donc guère devant la restitution [μετὰ Ἀπολλοῦτα Νικη]ράτου καὶ Ποσειδῶν[ιον Γέροντος], οὐ μετά (avec l'accusatif) prend le sens de « après ». Je comprends donc que le titulaire de notre décret a succédé aux deux commandants mentionnés par les deux décrets figurant sur la stèle ISM II 2 et je

⁹ Voir, à propos de ce décret d'Istros trouvé dans la nécropole médiévale de Pliska, en Bulgarie, AVRAM 2015.

¹⁰ AVRAM 2000, p. 159-160, n° 11.

propose quelque chose comme χειροτονηθεῖς ὑ[πὸ τοῦ δήμου μετὰ Ἀπολλοῦτα Νικη]ράτου καὶ Ποσειδών[ιον Γέροντος ἡγεμῶν ἔν τε τῇ πό]λει.

Il n'est pas dépourvu d'intérêt de constater que, dans son commentaire consacré à ISM II 4, Stoian avait lui-même rapproché ce décret de ceux figurant sous son numéro 2. Il observe que le nombre des lettres par ligne est à peu près le même que « dans les décrets concernant la défense de la cité, dont la paléographie présente une ressemblance frappante avec le présent document » (« decretale privitoare la paza oraşului, cu a căror paleografie documentul de faţă are o frapantă asemănare ») ; et plus loin, où il rappelle que la paléographie est « très proche de celle des décrets concernant la défense de la cité » (« foarte apropiată de aceea a decretelor privitoare la paza oraşului »)¹¹. Cela étant, le décret qui retient ici notre attention peut être daté d'un an ou de quelques années après ISM II 2. Si la charge des commandants de la garde civique était annuelle, il va de soi que l'éponyme dont le patronyme commence par Ἡφαιστ[– fit immédiatement suite à Θεόφιλος Νουμηνίου, lequel est mentionné dans le deuxième décret gravé sur la stèle ISM II 2. Pourtant, rien n'indique que la charge de commandant de la garde était une magistrature ordinaire : les deux commandants mentionnés par ISM II 2 auraient pu exercer leurs prérogatives pendant plusieurs années.

En conclusion de toutes ces remarques et propositions, je suggère pour ISM II 4 l'édition suivante :

[ἐφ' ἰέρῳ τοῦ δεῖνος τοῦ] Ἡφαιστ[– ἄρχοντες εἶπα[ν]
 [ἐπειδὴ ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος γε]γονῶς πρ[ογόνων εὐεργετῶν?]
 [– – – ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγ]αθὸς ἐστίν, [πρόθυμον ἑαυτὸν]
 [παρεχόμενος ἔν τε ταῖς ἀρχ]αῖς καὶ τα[ῖς ἐπιμελείαις λέγων]
 5 [καὶ πράσσων ἀεὶ τὰ βέλτισ]τα τῷ δή[μῳ διατελεῖ· αἰρεθεῖς]
 [πρότερον? δὲ καὶ ἀγορανό?]μος, τῶν τε [– – – – –]
 [– – – – –]σης σὺν ταῖς [– – – – –]
 [– – – – –] δι' ὅλου τοῦ [ἐνια]υτοῦ --]
 [– – – – – τῶ]ν μεταβόλων ἐ[– – – – –]
 10 [– – – – –]νίας πλήθος οὐκ [ὀλίγον --]
 [– – – – – ἐστ]εφάνωσεν ἐν τῷ[ι θεάτρῳ]
 [χρυσῶι στεφάνῳι διὰ βί]ο[υ· χειροτονηθεῖς ὑ[πὸ τοῦ δή]-
 [μου μετὰ Ἀπολλοῦτα Νικη]ράτου καὶ Ποσειδών[ιον Γέ]-
 [ροντος ἡγεμῶν ἔν τε τῇ πό]λει καὶ τοὺς λόγους [– – –]
 15 [– – – – –]η μετὰ ψηφίσματ[ος --]
 [– – – – –]ης πλεονάκις [– – – –]
 ----- Η -----

17 : lettre non lue par les éditeurs antérieurs.

36. Une autre inscription tomitaine appartenant au même lot entré dans un premier temps dans la collection de Léon Renier et ensuite au Louvre (inv. MA 4227) est ISM II 27 (Fig. 2). Il s'agit d'une plaque de marbre brisée de tous les côtés (ht. 0,33 ; lg. 0,21 ; ép. 0,10 ; ht. des lettres 0,15 ; interligne 0,005 ; réglages)

¹¹ Voir aussi, dans le même sens, STOIAN 1962, p. 96.

portant le texte d'un catalogue des membres d'une association (III^e siècle ap. J.-C., d'après les traits paléographiques). Publiée par le même Dain comme de « provenance inconnue »¹² et corrigée sur-le-champ par Robert¹³, qui l'attribue à juste titre à Tomis, l'inscription figure dans le corpus ISM II sous le numéro 27 (avec le dessin de Dain)¹⁴ :

```

-----
[-----]ξο[--]
[-----]θα νεων πο[.]
[-----]ον πο ν [.]
[-----Κ]λημεντιανός Πο.ν.
5 [Καλπ]ούρνιος Φήλιξ Κοίν[του],
  [Αὔ]ρ(ήλιος) • Σευήρος, προστάτ[ης],
  [Οὐαλέ]ριος Σευήρος νε(ώτερος),
  [Οὐαλ]έριος Πρεῖσκος,
  [Οὐαλ]έριος Ἰουλιανό[ς],
10 [Οὐαλέ]ριος Δημήτ[ριος],
   [- - Ἄσ]κληπιόδω[ρος]
   [----]τωρ Ἄκε[ - - ]
-----

```

1 : ΓΟ Dain, ΞΟ Robert (Stoian). – 2 : νεώ[τερος] Dain dans le commentaire, -]θα νεων πο[- Robert (Stoian). – 4 : [Κ]λημεντιανός Rob. (Sto.). – 5 : Κοίν[του] Dain (et tous les autres). – 7 : [Τιβέ]ριος Dain, [Οὐαλέ]ριος Robert (Stoian) ; νε(ώτερος) Dain (et tous les autres).

Une première remarque concerne les l. 2–4. Comme il résulte du dessin publié par Dain, mais surtout de la photo (**Fig. 2**), à la fin de ces lignes figure trois fois de suite un sigle d'abréviation obtenu des lettres Π et Ν en ligature, avec un Ο de très petites dimensions inséré entre les pieds du Π, ce qui invite au déchiffrement πον(-). Je peux ajouter maintenant qu'un sigle tout à fait semblable se trouve, à la l. 13, sur une inscription d'Histria récemment publiée (**Fig. 3**)¹⁵. Là, comme ici, le sigle en question ne peut être interprété que comme πον(τάρχης) : on gagne donc du coup trois nouveaux mentions de pontarques originaires de Tomis¹⁶. De surcroît, à la fin de la l. 4, on remarque qu'il y a deux sigles, l'un au-

¹² DAIN 1933, p. 161-162 n. 182, avec dessin.

¹³ ROBERT 1933, p. 143-144 (SEG 9, 909) = ROBERT 1969, p. 1598-1600.

¹⁴ Voir maintenant aussi ISM VI.2 27, avec la même photo (pl. IX) que celle reproduite ici (cf. n. 8).

¹⁵ AVRAM 2018, fig. 1.

¹⁶ Voir, dernièrement, sur cette question, BĂRBULESCU 2007 ; MAURER 2014. Aux pontarques recensés dans ce dernier article (exhaustif au moment de sa parution), il convient d'ajouter, hormis nos trois nouveaux pontarques, un autre de Tomis (AVRAM, CLIANTE & LUNGU 2016, p. 140-143, n° 1) et enfin, un autre d'Histria (AVRAM 2018, p. 143-147). C'est dire que le nombre de pontarques ne cesse de croître selon que l'on découvre de nouvelles inscriptions ou que l'on réinterprète, comme ici, des documents déjà connus depuis longtemps.

dessus de l'autre. Serait-on en droit de comprendre (δισ)πον(τάρχης) (cf. ISM II 16, l. II.6-7 : δισπον[τάρχου] ; ISM VI.2 480 : β' ποντάρ[χην]) ?

À la l. 2, je verrais le nom [Ἄ]θανέων. D'autre part, en ce qui concerne le patronyme fragmentaire figurant à la dernière ligne conservée du catalogue, il peut maintenant être complété, Ἀκέ[σεως], sur la foi de deux occurrences de ce nom à Tomis dans deux inscriptions publiées récemment (ISM VI.2 482¹⁷, l. 3 : [Πο]σειδώνιος Ἀκέσεως ; VI.2 483¹⁸, l. 8 : génitif Ἀκέσει ; il pourrait s'agir dans ces deux cas de la même personne).

On constate enfin que les noms des membres sont rendus soit « à la grecque », nom + patronyme (très probablement, l. 12), soit selon les conventions romaines, c'est-à-dire gentilice + cognomen (reprenant, pour les Grecs, le nom d'origine du porteur) (l. 6-10, très probablement aussi l. 2 et 11 ; pour la l. 3 on ne peut rien dire, car la terminaison -]ον est bizarre : il n'est d'ailleurs pas sûr qu'il s'agit d'un nom). Seule exception serait, à la l. 5, [Καλπ]ούρνιος Φήλιξ Κοίν[του], admis par tous les éditeurs. Mais a-t-on vraiment affaire à une exception ? Je remarque qu'avant cette ligne, tous les autres membres du collège portent des titres (pontarques) et qu'il en va de même à la ligne suivante (προστά[της]). Dans ces circonstances, j'ai des difficultés à accepter cette seule anomalie (gentilice + cognomen + patronyme) et je verrais toujours un titre, cette fois honorifique, qui ne saurait être que κοιν[οσώστης].

Je restitue donc :

```

-----ΞΟ-----
[- - - - -]Ἄ]θανέων πον(τάρχης), vac.
[- - - - -]ον πον(τάρχης), vac.
5 [- - - - -Κ]λημεντιανός (δισ?)πον(τάρχης),
[Καλπ]ούρνιος Φήλιξ κοιν[οσώστης],
[Ἀύ]ρ(ήλιος) • Σευήρος προστά[της],
[Οὐαλέ]ριος Σευήρος νε(ώτερος),
[Οὐαλ]έριος Πρεΐσκος,
[Οὐαλ]έριος Ἰουλιανό[ς],
10 [Οὐαλέ]ριος Δημήτ[ριος],
[- - - - -]Ἄσ]κληπιόδω[ρος]
[- - - - -]τωρ Ἀκέ[σεως]
-----

```

Le mot composé κοινωσώστης fait ici, grâce à la restitution que je propose, sa quatrième apparition à Tomis. Il n'y a, en outre, qu'une seule autre occurrence, à Callatis (ISM III 73.B), où le mot est conservé en entier, ce qui m'a permis jadis de le signaler comme nouveauté lexicale absolue¹⁹. C'est donc un mot quasi local : attesté une fois à Callatis, quatre fois à Tomis et nulle part ailleurs. Les trois autres occurrences tomitaines sont :

¹⁷ AVRAM 2014, p. 162-167, n° 1 (SEG 64, 641).

¹⁸ BĂRBULESCU, BUZOIANU & BĂJENARU 2014, p. 421-426, n° 2 (SEG 64, 640).

¹⁹ AVRAM 1992-1994 (SEG 46, 896). Cf. SÈVE 2002 ; RODRÍGUEZ SOMOLINOS & BERENQUER 2005, p. 120.

- ISM II 23, οὐ, à la l. 8, il faut restituer [- - γραμμα]τεὺς καὶ κοινοσώσ[της] au lieu de κοινὸς ΩΣ[- -] (cf. ISM VI.2 23).
- ISM II 17, l. 19 : κοινο[σώστης] (cf. ISM VI.2 17).
- ISM II 19, οὐ, à la dernière ligne, [κοινο]σώστης Κρήσ[κης] est à préférer au [δημο]σώστης suggéré jadis par Louis Robert et maintenu dans ISM II.

Pour ce qui est de ces dernières inscriptions, nous écrivions dans ISM VI.2, p. 8-9, sous le numéro 19 : « à en juger d'après les titres portés par certains de ses membres, il s'agirait de la même association que celle à laquelle appartient le catalogue n° 17 : d'ailleurs, une raison de plus pour préférer [κοινο]σώστης à [δημο]σώστης à la l. B.5 ». Je peux maintenant aller même plus loin : en suivant une suggestion confiée par Louis Robert dans une lettre à Georgi Mihailov, premier éditeur du catalogue ISM II 19 – et que le savant bulgare (suivi par Stoian dans son corpus) a eu tort de ne pas exploiter²⁰ – je suis parvenu à disposer les deux fragments de cette inscription d'une nouvelle manière, ce qui, en mettant à profit les recoupements prosopographiques que l'on peut établir entre ISM II 17 et 19, m'a conduit vers la solution suivante²¹ :

ἀπελογή[σαντο? - - - - -]
 συναγωγ[εὺς ὁ δεῖνα Διοσκου]-
 ρίδου *vacat*
 4 προστά[της ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος]
 δισφι[λότιμος Δ]ιογ[ύσιος? τοῦ δεῖνος]
 φιλό[τιμ]ος Ἀντίγον[ος Πούφου]
 [νομοφύ]λαξ Λέων Ἐπ[ιστράτου]
 8 [ἱεροκ]ήρυξ Ἰοῦστο[ς τοῦ δεῖνος]
 [εὐερ]γέτης Ποσιδώ[νιος τοῦ δεῖνος]
 [κοινο]σώστης Κρήσ[κης Καθίου]

Pour revenir à l'inscription ISM II 27, elle révèle donc trois nouveaux pontarques et une cinquième occurrence du mot rare (et local) κοινοσώστης, « sauveur de l'association (*koinon*) ».

²⁰ MIHAILOV 1962, p. 214-216, n° 20, avec photo (SEG 24, 1055). Cf. J. & L. ROBERT, *Bull. ép.* 1963, 165.

²¹ Je viens de rééditer cette inscription et de développer plusieurs considérations autour du mot κοινοσώστης dans une note à paraître prochainement dans les *Mélanges Florica Bechet*, Bucarest.

BIBLIOGRAPHIE

Abréviations

- Bull. ép. « Bulletin épigraphique ». Livraisons annuelles dans Revue des études grecques.
- FD *Fouilles de Delphes*. Paris.
- IOSPE I² B. Latyšev, *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini Graecae et Latinae*, vol. I. *Inscriptiones Tyrae, Olbiae, Chersonesi Tauricae, aliorum locorum a Danubio usque ad Regnum Bosporanum*, Saint-Pétersbourg, 2¹⁹¹⁶.
- ISM I D. M. Pippidi, *Inscripțiile din Scythia Minor grecești și latine*, vol. I. *Histria și împrejurimile*, Bucarest, 1983.
- ISM II I. Stoian, *Inscripțiile din Scythia Minor grecești și latine*, vol. II. *Tomis și teritoriul său*, Bucarest, 1987.
- ISM III A. Avram, *Inscriptions grecques et latines de Scythie Mineure*, vol. III. *Callatis et son territoire*, Bucarest – Paris, 1999.
- ISM VI.2 A. Avram, M. Bărbulescu et L. Buzoianu, *Inscriptions grecques et latines de Scythie Mineure*, vol. VI. *Suppléments*, fasc. 2. *Tomis et son territoire*, Bucarest – Paris, 2018.
- SEG *Supplementum epigraphicum Graecum*. Leyde.

Auteurs

- AVRAM 1992–1994 – A. Avram, *Ein neues griechisches Wort: κοινοσώστης*, StCI 28–30 (1992–1994), p. 121–123.
- AVRAM 2000 – A. Avram, *Wohltäter des Volkes (εὐεργέται τοῦ δήμου) in den pontischen Städten der späthellenistischen Zeit*, dans M. Dreher (éd.), *Bürgersinn und staatliche Macht. Festschrift für Wolfgang Schuller zum 65. Geburtstag*, Konstanz/Bodensee, 2000, p. 151–170.
- AVRAM 2014 – A. Avram, *Die 'Freiheit' von Tomis in der Kaiserzeit*, dans V. Cojocaru et C. Schuler (éds), *Die Außenbeziehungen pontischer und kleinasiatischer Städte in hellenistischer und römischer Zeit, Akten einer deutsch-rumänischen Tagung in Constanța, 20.–24. September 2010*, Stuttgart, 2014, p. 161–172.
- AVRAM 2015 – A. Avram, *Les premiers peuples germaniques sur le Bas Danube. Autour du décret SEG 52, 724*, dans B. Virgilio (éd.), *Studi ellenistici*, XXIX, Pise – Rome, 2015, p. 27–76.
- AVRAM 2018 – A. Avram, *Eine neue Inschrift der dionysischen Speira von Histria, Gephyra* 16 (2018), p. 143–154.
- AVRAM, BUZOIANU & LUNGU 2018 – A. Avram, L. Buzoianu et V. Lungu (éds), *Koinè et mobilité artisanale entre la Méditerranée et la mer Noire dans l'Antiquité. Hommage à Pierre Dupont à son 70^e anniversaire*, Pontica 51, Suppl. V, Constanța, 2018.
- AVRAM, CLIANTE & LUNGU 2016 – A. Avram, T. Cliante et V. Lungu, *Neue Inschriften aus Tomis*, ZPE 197 (2016), p. 140–148.
- BĂRBULESCU 2007 – M. Bărbulescu, *De nouveau sur le koinon du Pont Gauche à partir d'une inscription inédite de Tomis*, Dacia N.S. 51 (2007), p. 139–145.
- BĂRBULESCU, BUZOIANU & BĂJENARU 2014 – M. Bărbulescu, L. Buzoianu et C. Băjenaru, *Inscripții din Tomis și împrejurimi aflate în colecția Muzeului de Istorie Națională și Arheologie Constanța*, Pontica 47 (2014), p. 417–437.
- DAIN 1933 – A. Dain, *Inscriptions grecques du Musée du Louvre. Les textes inédits*, Paris, 1933.
- MASSON 1987 – O. Masson, *Notes sur les inscriptions grecques du Musée du Louvre jadis conservées au Cabinet des Médailles*, BCH 111 (1987), p. 267–279.
- MAURER 2014 – K. Maurer, *Der Pontarch des westpontischen Koinons*, Dacia N.S. 58 (2014), p. 141–188.

MIHAILOV 1962 – G. Mihailov, *Epigraphica*, Bulletin de l'Institut archéologique bulgare 25 (1962), p. 205-217.

PIPPIDI 1966 – D. M. Pippidi, *Note de lectură, 6: Teatre grecești în Dobrogea antică*, StCl 8 (1966), p. 231-232.

PIPPIDI 1988 – D. M. Pippidi, *Studii de istorie și epigrafie*, Bucarest, 1988.

ROBERT 1933 – L. Robert, *Inscriptions grecques inédites au Musée du Louvre*, Revue archéologique (1933), 2, p. 121-147.

ROBERT 1969 – L. Robert, *Opera minora selecta*, vol. III, Amsterdam, 1969.

RODRÍGUEZ SOMOLINOS & BERENGUER 2005 – J. Rodríguez Somolinos et J. A. Berenguer, *El trabajo de documentación en el Diccionario Griego-Español*, dans F. R. Adrados et J. Rodríguez Somolinos (éds), *La lexicografía griega y el Diccionario Griego-Español*, Diccionario Griego-Español, anejo VI, Madrid, 2005, p. 105-130.

SÈVE 2002 – M. Sève, s. v. σῶς, dans A. Blanc [*et al.*], *Chronique d'étymologie grecque*, n° 7, Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes 76 (2002), p. 136-137.

STOIAN 1962 – I. Stoian, *Tomitana. Contribuții epigrafice la istoria cetății Tomis*, Bucarest, 1962.

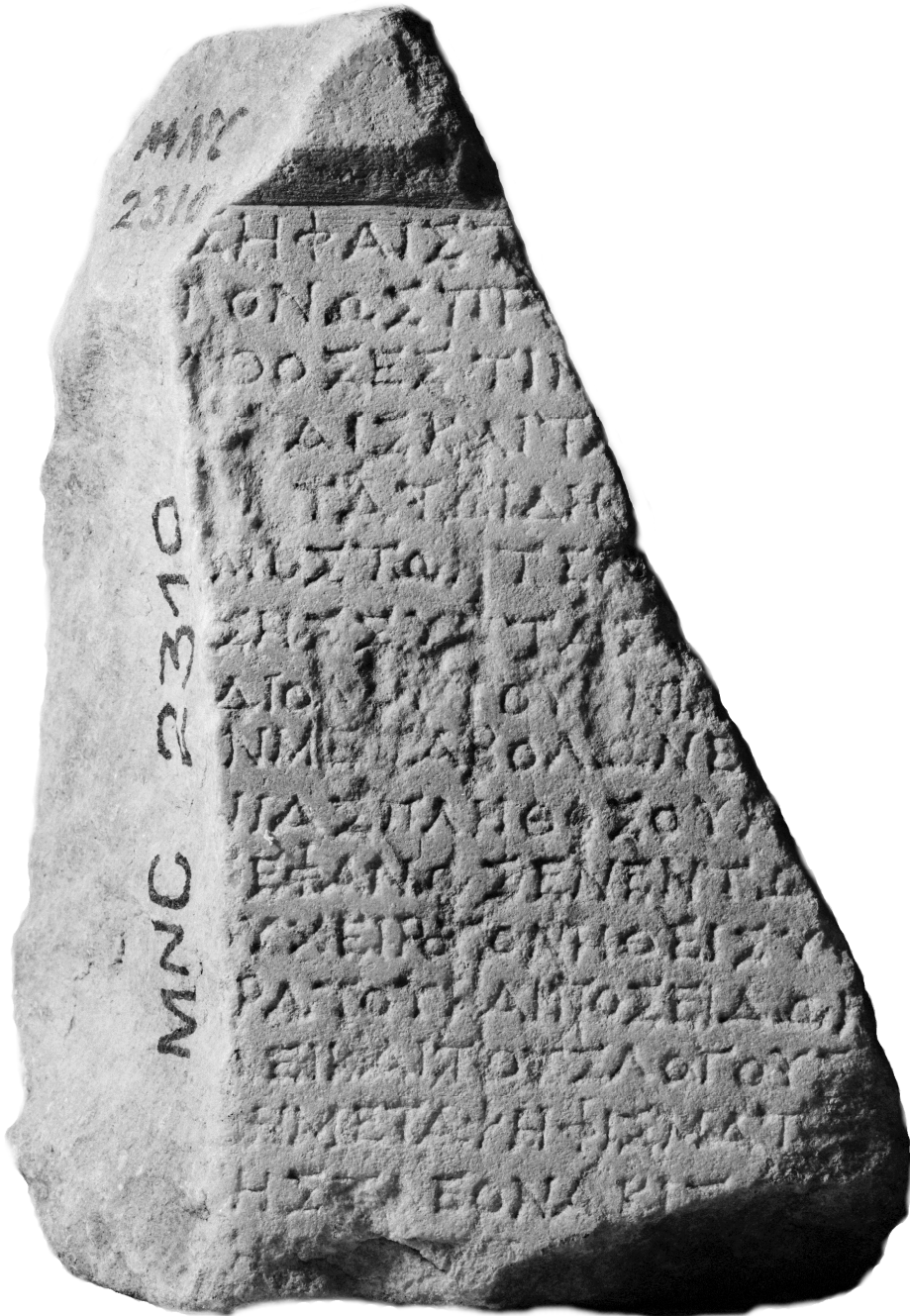


Fig. 1 - Inscription ISM II 4. Photo Maurice et Pierre Chuzeville, © Musée du Louvre.



Fig. 2 - Inscription ISM II 27. Photo Maurice et Pierre Chuzeville,
© Musée du Louvre.



Fig. 3 - Inscription d'Histria (AVRAM 2018, fig. 1). Photo Iulian Bîrzescu.